

**Séance ordinaire
du 5 octobre 2020
20 h**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Depuis le 8 septembre 2020, les séances du conseil municipal de la Ville de La Pocatière sont tenues en présentiel pour certains membres du conseil et par visioconférence pour d'autres. L'enregistrement audio des séances du conseil ainsi tenues est publié sur le site Internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 22 septembre 2020
4. Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements
5. Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 9-2020 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants
6. Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 10-2020 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
7. Acquisition d'outils de désincarcération pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière
8. Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Reddition de compte
9. Entente intermunicipale concernant la fourniture de services de gestion de la formation régionale en sécurité incendie
10. Représentation du conseil sur divers comités - Modification de la résolution numéro 218-2020
11. Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes
12. Autres sujets
13. Période de questions
14. Levée de la séance

Donné à La Pocatière le 2 octobre 2020

Danielle Caron, OMA
Greffière